

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3076

15 décembre 2011

### SOMMAIRE

Allianz Global Investors Opportunities ..	147604	Haspa PB .....	147609
Alpha Investor Services Management ...	147610	Haspa PB HBSF .....	147619
Altius Luxembourg .....	147641	Imex Stock S.A. ....	147639
Assenagon Global Opportunities .....	147610	Influence Europe S.A. ....	147648
Assursud S.à r.l. ....	147630	Jermo S.à r.l. ....	147619
Avripark S.à r.l. ....	147644	LB2F S.A., SPF .....	147639
Axxion S.A. ....	147607	Losch Damiani S.à r.l. ....	147632
Belux Invest S.A. ....	147602	MEAG KlimaStrategie .....	147609
Carlyle Cable Investment S.C. ....	147636	MEAG Luxembourg S.à r.l. ....	147606
CS ETF (Lux) .....	147608	MEAG Luxembourg S.à r.l. ....	147610
DB Advisors Emerging Markets Equities - Passive .....	147607	MEAG OptiErtrag .....	147609
DB Advisors Emerging Markets Equities - Passive .....	147607	Morgan Stanley Brunton S.à r.l. ....	147626
Deka-ImmoflexGlobal .....	147608	OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l. ....	147626
Deka-Treasury .....	147609	Ourakan International S.A. ....	147639
Deka-VolatilityCash .....	147608	Paris Luxembourg Participations S.à r.l. .....	147629
Deka-WorldTopGarant .....	147608	Passy International SA .....	147639
Deka-WorldTopGarant 2 .....	147609	Pictet Total Return .....	147603
Deloitte Touche Tohmatsu .....	147619	Premium Capital Luxembourg S.à r.l. ...	147646
Ermitage Holdings S.A. ....	147641	Rocafina .....	147607
Finimmo Holding SA .....	147607	Romania Invest Corp S.A. ....	147648
Galileo Investments S.A. ....	147646	Samag .....	147629
Gaston Holding S.à r.l. ....	147646	Sammartini S.à r.l. ....	147630
GB Aero Holding S.à r.l. ....	147647	Sand Holdings S.à r.l. ....	147630
Général de Conseils et de Participations S.A. ....	147646	Saxo Invest .....	147602
Ger-La Shipping S.à r.l. ....	147647	Schou S.à r.l. ....	147647
Gianicolo S.A. ....	147647	Sellcom Luxembourg S.A. ....	147641
Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A. ....	147644	Soloback S.A. ....	147637
Global Top .....	147608	Tsarevitch Limited S.A. ....	147639
Grove Holdings 1 .....	147646	Ulicia Invest S.A. ....	147604
Grove Holdings 1 .....	147637	Winchester International S.A. ....	147630
GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l. ....	147644	Woudy S.A. ....	147632
		WPW GEOCONSULT Luxembourg S.à r.l. ....	147636

**Belux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 28.394.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui aura lieu de façon exceptionnelle le 31 décembre 2011 à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation et approbation du report de la date des Assemblées Générales Ordinaires ayant pour objet d'approuver les comptes annuels des exercices clôturés au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de contrôle du Commissaire relatifs aux exercices clôturés au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010.
3. Approbation des bilans arrêtés au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010 et des comptes de profits et pertes y relatifs ; affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats durant les exercices clôturés au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010.
5. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant.
6. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 23, Val Fleuri à Luxembourg.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011169305/565/24.

**Saxo Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 157.442.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 28 November 2011 was not able to deliberate on the agenda due to a lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company to be held at the registered office of the Company on 30 December 2011 , at 4 p.m. (Luxembourg time) (the "Meeting"), or any adjournment thereof to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

Full restatement of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to:

- (i) include the provisions set-out in the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment implementing Directive 2009/65/EC (also known as the UCITS IV Directive) into Luxembourg Law (the "2010 Law") and specifically, to include provisions enabling the Company to set-up master-feeder sub-funds within the Company, to adapt the references to the 2010 Law throughout the Articles, to allow the convening of the annual general meeting of shareholders at another date, time and place as set-out in the Articles, to also reflect the possibility for fixing a record date by reference to which attendance rights, quorum and majority requirements for shareholders' meetings may be determined, to allow cross-sub-fund investments within the Company and to update the provisions relating to the merger of sub-funds or the Company;
- (ii) amend article 2 of the Articles so as to allow the board of directors of the Company, to the extent permitted by law, to transfer the Company's registered office to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg;
- (iii) amend the Company's corporate object in article 4 of the Articles to reflect the submission of the Company to the 2010 Law, so as to read as follows:

"4.1 The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets as well as and/or in other assets permitted by Part I of the 2010 Law in accordance with the principle of risk diversification, within the limits of the investment policies and restrictions for each Sub-Fund determined by the Board as described in the relevant Appendix, and with the objective of affording its Shareholders the results of the management of the assets of the Company.

4.2 The Company may take any measures and execute any transactions that it considers expedient with regard to the fulfillment and implementation of the object of the Company to the full extent permitted by Part I of the 2010 Law."

- (iv) provide the possibility for the Company to apply a dilution levy to the subscription or redemption price for shares of the Company;
- (v) extend the restrictions on ownership of shares of the Company to institutional investors, as defined by the 2010 Law;
- (vi) provide a list of what the assets and liabilities of the Company are deemed to include as well as to provide the possibility for the Company to create asset pools and to invest and manage enlarged asset pools for each sub-fund;
- (vii) increase the situations when the Company may temporarily suspend the determination of the net asset value of shares;
- (viii) clarify and define in more detail the Company's investment policy;
- (ix) include any OECD member state, Brazil, Singapore, Russia, Indonesia and South Africa in the list of non-EU member state countries which issue or guarantee transferable securities and money market instruments in which the Company may invest up to 100% of its total net assets of each sub-fund;
- (x) provide that the board of directors of the Company may decide to consolidate or split shares of any class of shares of the Company or to submit the decision concerning the consolidation of shares of any class to a meeting of shareholders;
- (xi) make general updates to the Articles;
- (xii) delete the French translation of the Articles in accordance with article 26 (2) of the 2010 Law.

A draft of the revised Articles is available free of charge, upon request, at the registered office of the Company or by fax: +352 24 52 42 04

#### VOTING

There is no quorum required for the Meeting and the resolution is passed by a majority of two-thirds of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxy forms can be obtained from the Company's registered office upon request. Proxies received for the extraordinary general meeting of 28 November 2011 will be used to vote at this Meeting, unless expressly revoked.

Référence de publication: 2011162005/755/60.

#### **Pictet Total Return, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.664.

Les actionnaires de la Société sont avisés que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 28 novembre 2011 n'a pu délibérer à défaut de quorum de présence. Une nouvelle

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra en conséquence au siège social, 1 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, le 2 janvier 2012 à 11 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts pour remplacer les références à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2002») par des références à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») de sorte que l'objet social de la société soit reformulé comme suit:  
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2010") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs. La Société peut prendre toutes les mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2010.»
2. Modification des articles 4,5,6,7,8,10,11,12,13,14,16,17,20,21,22,23,25,27,28,30 et 31.
3. Insertion d'un nouvel article 24 et renumérotation des articles subséquents.

Ces modifications prendront effet au 31 décembre 2011.

A cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité des deux tiers des actions présentes et représentées.

Les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'assemblée peuvent s'y faire représenter au moyen d'une procuration disponible au siège social de la Société, qui est à renvoyer pour le 30 décembre 2011 au plus tard.

La procuration précédemment envoyée restera toutefois valable.

Le texte des modifications des statuts est disponible au siège social de la Société.

*Pour le compte du Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011162003/755/32.

**Ulicia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.910.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 27 décembre 2011 à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2<sup>e</sup> étage) avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Informations aux actionnaires relativement aux démarches entreprises par les administrateurs suite de la vente de la participation détenue dans la société filiale MILANO PROPERTY S.r.l.
2. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
3. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
4. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2010 et affectation du résultat;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Démission de quatre administrateurs et du commissaire aux comptes;
8. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes sortants;
9. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011163662/693/24.

**Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Notice is hereby given that the

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders of Allianz Global Investors Opportunities ("the Company") will be held at notary Martine Schaeffer's office at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, at 2.30 p.m. CET on 27 December 2011 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 18 - Investment Policies and Restrictions
  - a) The current Article 18 no. 3 f), in derogation of the risk diversification limits set down in Article 18 no. 3 a) to d), grants power to the Board of Directors to decide that in accordance with the principle of risk diversification, up to 100% of a subfund's assets may be invested in securities and money-market instruments of different issues being offered or guaranteed by the European Union, the European Central Bank, a member state of the EU or its central, regional or local authorities, by a member state of the OECD, or by international organisations under public law to which one or more member states of the EU belong, provided that such securities and money-market instruments have been offered within the framework of at least six different issues, with the securities and money-market instruments of one and the same issue not to exceed 30% of the subfund's net assets.
  - In order to facilitate a broader spectrum of investment opportunities, this provision shall be extended to third countries or its central banks, provided the relevant country is admitted by the Luxembourgian supervisory authority and explicitly mentioned in the sales prospectus in the section describing the subfund this derogation shall apply for. The amended provision would basically allow a subfund, for example, to invest 100% of its assets in bonds issued by the People's Republic of China what is not permitted under the current version of Article 18 no. 3 f).
  - Hence with effect from 10 February 2012, Article 18 no. 3 f) of the Articles of Incorporation shall be amended as follows:
  - In derogation of the limits listed under no. 3 a) to d), the Board of Directors may decide that in accordance with the principle of risk diversification, up to 100% of a subfund's assets may be invested in securities and money-market

instruments of different issues being offered or guaranteed by the European Union, the European Central Bank, a member state of the EU or its central, regional or local authorities, by a third country or its central bank, central, regional or local authorities, provided it is admitted by the Luxembourgian supervisory authority and explicitly mentioned in the sales prospectus of the Company for the subfund in question, or by international organisations under public law to which one or more member states of the EU belong.

b) Subfund in Subfund-Investments

Under certain restrictions the new Luxembourgish law of 17 December 2010 allows for investments of a subfund into another subfund of the same umbrella fund, meaning that a subfund of the Company may invest in another subfund of the Company. In order to be able to make use of this possibility, the Articles of Incorporation as well as the sales prospectus have to mention this possibility as well as the restrictions and conditions to be respected in this regard.

This subfund in subfund-investment offers new investment possibilities for the subfund manager for the benefit of the shareholders. Hence, each subfund can benefit from the experience and possibilities that are offered by other subfunds of the Company. Consequently, a broader investment diversification amongst others in niche markets and markets that are difficult to access will be possible for all subfunds without operative and cost intensive efforts as well as the replication of investment strategies that are, up to now, only applied in other subfunds of the Company. With effect from 10 February 2012, amendment to Article 18 No. 1. b) of the Articles of Incorporation by addition of a final paragraph shall read as follows:

A subfund may also invest in shares issued by another subfund of the Company (the "Target Subfund") provided that:

- the Target Subfund does not invest in the subfund invested in the Target Subfund; and
- no more than 10% of the assets of the Target Subfund may, pursuant to its investment policy, be invested in aggregate in shares of other subfunds of the Company; and
- voting rights, if any, attaching to the relevant shares are suspended for as long as they are held by the subfund invested in the Target Subfund and without prejudice to the appropriate processing in the accounts and the periodic reports; and
- there are no duplication management fees, sales charges or redemption fees between those at the level of the subfund invested in the Target Subfund and those at the level of the Target Subfund.

2. Editorial Amendments and clarifications

Further amendments aim to clarify certain provisions without any impact regarding to the content of the respective provision and to implement editorial changes due to the new Luxembourgish law of 17 December 2010.

These amendments are in detail:

a) With effect from 10 February 2012, all references in the Articles of Incorporation of the Company dated 12 February 2009 (the "Articles of Incorporation") to the Law of 20 December 2002 on Undertakings for Collective Investment (the "Law of 20 December 2002") and the Directive 85/611/EEC as well as references to specific articles of the Law of 20 December 2002 shall be replaced by the respective references to the new Law of 17 December 2010 on Undertakings for Collective Investment (the "Law of 17 December 2010") and the Directive 2009/65/EC (the "UCITS IV Directive").

b) With effect from 10 February 2012, Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company, relating to its corporate object, shall be amended in order to refer to the Law of 17 December 2010 to read as follows:

The exclusive purpose of the Company is to invest the assets of the Company in transferable securities and other assets permitted by law in accordance with the principle of risk diversification and with the objective of paying out to shareholders the profits resulting from the management of the assets of the Company, either through distributions or through accumulation of income in the Fund.

The Company may take any measures and execute any transactions that it considers expedient with regard to the fulfilment and implementation of the object of the Company to the full extent permitted by the Law of 17 December 2010 on Undertakings for Collective Investment as well as subsequent amendments and laws in relation thereto.

c) With effect from 10 February 2012, amendment of Article 5, 22 and 24 of the Articles of Incorporation to publish certain notices to holders of bearer shares regarding the extension of the duration of a subfund, agenda of general meetings and liquidation or merger of subfunds/share classes by electronic media as determined in the sales prospectus.

d) With effect from 10 February 2012, amendment to number II. of Article 11 of the Articles of Incorporation by addition of a final paragraph to read as follows:

Under the condition that the Management Company releases the Company from any or all of the above enumerated liabilities, the Board of Directors may decide to pay to the Management Company a flat-rate fee on a monthly basis the amount of which relating to the different share classes of the respective subfund is calculated on the basis of the net asset value of the respective share class determined on a daily basis.

e) With effect from 10 February 2012, amendment to the first paragraph of letter b) of number 1. of Article 18 of the Articles of Incorporation to read as follows:

b) Units of Undertakings for Collective Investment in Securities ("UCITS") in accordance with Directive 2009/65/EC or other Undertakings for Collective Investment ("UCI") with registered offices in a member state of the European Union or a third country, if ...

f) With effect from 10 February 2012, amendment of the second paragraph of Article 22 of the Articles of Incorporation due to the current applicable laws and regulations in Luxembourg to read as follows:

The general meeting of shareholders meets when called by the Board of Directors. It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

g) With effect from 10 February 2012, all paragraphs of Article 24 shall be numbered consecutively.

h) With effect from 10 February 2012, amendment of the second paragraph of Article 24 of the Articles of Incorporation to read as follows:

(2) Notwithstanding the powers conferred upon the Board of Directors in paragraph 1 of this Article, the general meeting of shareholders of one or all share classes issued in a subfund may decide, acting on a proposal of the Board of Directors, to redeem all shares of the corresponding share class and pay out to the investors the net asset value of the shares on the valuation day on which such decision enters into force (while taking into account the actual prices achieved and the necessary costs of disposal of the assets). At this general meeting, there is no minimum number of shareholders necessary to form a quorum. The decision is reached with a simple majority of the shares present or represented at this meeting.

The text of the proposed amendments to the Articles of Incorporation are accessible or available free of charge for the Shareholders at the registered office of the Company.

#### Voting:

Resolutions on the Agenda may be passed by at least two thirds of the votes cast thereon at the Meeting whereby to have a quorum at least one half of the capital must be represented.

Should the quorum not be met at this Meeting, a second extraordinary general meeting will be reconvened, which may pass resolutions on the same Agenda without a quorum by at least two thirds of the votes cast thereon at that Meeting.

#### Voting Arrangements:

Authorized to attend and vote at the meeting are shareholders who are able to provide a confirmation from their depository bank or institution showing the number of shares held by the Shareholder, including a confirmation that their shares are blocked until the day following the Shareholder's Meeting date to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg to arrive by close of business in Luxembourg, on 21 December 2011.

Any shareholders entitled to attend and vote at the meeting shall be entitled to appoint a proxy to vote on his/her behalf. The proxy form, in order to be valid, must be duly completed and signed under the hand of the appointer or his/her attorney or if the appointer is a corporation, under its common seal or under the hand of a duly authorised officer, and sent to the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, to arrive by close of business in Luxembourg on 21 December 2011.

Proxy forms for use by registered shareholders can be obtained from the Transfer Agent RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Domiciliary Services, 14, Porte de France, 4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg. A person appointed a proxy need not be a shareholder of the Company. The appointment of a proxy will not preclude a shareholder from attending the meeting.

Senningerberg, December 2011.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011166463/755/130.

### **MEAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 127.482.

—  
*Beschluss der alleinigen Gesellschafterin  
MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH*

Als alleinige Gesellschafterin der MEAG Luxembourg S.à r.l. (die "Gesellschaft"), beschließen wir, die MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH, München unter Verzicht auf alle Fristen und Formen wie folgt:

- Herr Rainer Schu, geboren am 02.08.1969, mit beruflichem Sitz in 6, rue Gabriel Lippmann in L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, wird mit Wirkung ab 15.12.2011 als Verwaltungsrat der Gesellschaft bestellt.

München.

MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH

Dieter Wolf / Dr. Robert Helm

Référence de publication: 2011163721/16.

(110189662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Finimmo Holding SA, Société Anonyme.**  
Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
qui aura lieu extraordinairement le 22 Décembre 2011 à 11.00 heures au siège social de la société en lieu et place du  
mardi 6 Avril 2011 à 10:00 heures comme prévu dans les statuts, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation du rapport de contrôle du commissaire aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2010.
4. Affectation du résultat de l'exercice.
5. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
6. Nomination statutaires.
7. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011167735/19.

**DB Advisors Emerging Markets Equities - Passive, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Allgemeiner Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011132087/10.

(110152293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

**DB Advisors Emerging Markets Equities - Passive, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement - Besonderer Teil - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011132088/10.

(110152294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

**Axxion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.112.

Das allgemeine Verwaltungsreglement für den Globalyze Fund Umbrellafonds wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2011146559/13.

(110170192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.

**Rocafina, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Rocafina entré en vigueur au 10. Novembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, Novembre 2011  
IPConcept Fund Management S.A.  
Signature

Référence de publication: 2011149937/11.

(110174115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

#### **CS ETF (Lux), Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de CS ETF (Lux) coordonné modifié au 14.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.  
Credit Suisse Fund Management S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011154095/11.

(110179087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

#### **Deka-WorldTopGarant, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-WorldTopGarant modifié au 01.01.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.  
Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2011159455/11.

(110184512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

#### **Deka-VolatilityCash, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-VolatilityCash modifié au 01.01.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.  
Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2011159456/11.

(110184515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

#### **Deka-ImmoflexGlobal, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-ImmoflexGlobal modifié au 01.01.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.  
Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2011159457/11.

(110184528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

#### **Global Top, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Global Top modifié au 01.01.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2011159486/11.

(110184530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

---

### **Deka-WorldTopGarant 2, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-WorldTopGarant 2 modifié au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2011163682/11.

(110189497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

### **Deka-Treasury, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Deka-Treasury modifié au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2011163683/11.

(110189498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

### **Haspa PB, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Haspa PB modifié au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Signatures

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Référence de publication: 2011163684/11.

(110189500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

### **MEAG KlimaStrategie, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.11.2011.

MEAG Luxembourg S.à r.l.

Harald Lechner / Sandra Müller

Référence de publication: 2011163719/10.

(110189631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

---

### **MEAG OptiErtrag, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.11.2011.

MEAG Luxembourg S.à r.l.

Harald Lechner / Sandra Müller

Référence de publication: 2011163720/10.

(110189633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**MEAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 127.482.

—  
*Beschluss der alleinigen Gesellschafterin*  
 MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH

Als alleinige Gesellschafterin der MEAG Luxembourg S.à r.l. (die "Gesellschaft"), beschließen wir, die MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH, München unter Verzicht auf alle Fristen und Formen wie folgt:

- Herr Friedel Hofrichter, geboren am 18.05.1962, mit beruflichem Sitz in 6, rue Gabriel Lippmann in L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, wird mit Wirkung ab 15.12.2011 als Verwaltungsrat der Gesellschaft abberufen.

München.

MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH

Dieter Wolf / Dr. Robert Helm

Référence de publication: 2011163722/16.

(110189662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Assenagon Global Opportunities, Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

assenagon

Assenagon Asset Management S.A.

Aerogolf Center

1B Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Unterschrift

Référence de publication: 2011167146/13.

(110193632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

**Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

—  
 STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Alternative Investment Strategies Management, a private company limited by shares incorporated and existing under the Laws of the Republic of Mauritius, having its registered office Suite 001, Grand Bay Business Park, Grand Bay, represented by Me Jim Polfer, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24 November 2011.

The proxy signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which it forms:

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "ALPHA INVESTOR SERVICES MANAGEMENT" (the "Corporation").

**Art. 2.** The Corporation is established for an undetermined duration.

The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

**Art. 3.** The corporate object of the Corporation is the management (within the meaning of article 101 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law")), of one or several undertakings for collective investment in transferable securities authorised according to Council Directive 2009/65/EC as well as, as the case may be, of one or more undertakings for collective investment not subject to such directive.

Such management activity includes the management, administration and marketing of these investment funds.

The Corporation may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Corporation to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The issued corporate capital of the Corporation is set at five hundred thousand euro (EUR 500,000), divided into five hundred (500) registered shares with a nominal value of a thousand euro (EUR 1,000) each, fully paidup.

The authorised un-issued capital of the Corporation is set at ten million euro (EUR 10,000,000) to be represented by ten thousand (10,000) registered shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

The authorisation to increase in one or several times the subscribed share capital of the Corporation within the limit of the authorised share capital is granted to the board of directors for a period of maximum five (5) years starting from the date of publication of the present articles of incorporation of the Corporation in the Mémorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

The board of directors or delegate(s) duly appointed by the board of directors, may from time to time issue such shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the board of directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The board of directors is authorised to suppress, limit or waive any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

**Art. 6.** The issued and/or authorised capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 22 hereof or, in accordance with article 5 hereabove, in respect of the authorised un-issued capital of the Corporation. In case of issue of shares within the authorised share capital, the board of directors shall have such issue and the amendment of Article 5 recorded by notarial deed in accordance with the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth of the month of March at 10 a.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2013. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors, in the forms provided by law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a maximum period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. The directors shall be reeligible.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time will appoint the officers of the Corporation, including any general managers, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of incorporation, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the verbal consent (to be confirmed in writing) or the consent in writing of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy. A director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

By agreement of all the directors, a telephone conference at which all directors participate shall be deemed to be a valid meeting subject to the other provisions of this Article.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

Notwithstanding the foregoing, the directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

**Art. 14.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or in accordance with the provisions of Article 12 above. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and object, to officers or directors of the Corporation or to any contractual parties.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any Alternative Investment Strategies Management group subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

**Art. 16.** The Corporation shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The Corporation will be bound by the signature of any duly authorized officer(s) of the Corporation, or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the board of directors, or by the joint signature of any two directors.

**Art. 18.** The audit of the annual accounting documents of the Corporation shall be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected and qualifies. The approved statutory auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected and qualifies.

**Art. 19.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year and for the first time will begin on the date of incorporation of the Corporation and will terminate on thirty-first December 2012.

**Art. 20.** From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent. (10 %) of the capital of the Corporation as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate policy and object. Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out interim dividends. The board of directors determines the amount and the date of payment of any such interim dividend.

**Art. 21.** In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 22.** These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the amended law of 10 August 1915 relating to commercial companies and the 2010 Law.

#### *Subscription and Payment*

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereinafter:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Alternative Investment Strategies Management . . . . .	EUR 500.000	500

Evidence of the above payment has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses which shall result from the incorporation of the Corporation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

#### *Statements*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *General Meeting of Shareholder*

The above mentioned person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote:

I. The following are elected as directors for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2013:

- Alternative Investment Strategies Management, a private company limited by shares incorporated and existing under the Laws of the Republic of Mauritius, having its registered office Suite 001, Grand Bay Business Park, Grand Bay, Mr Eric AMBROISE, professionally residing Suite 001, Grand Bay Business Park, Grand Bay (Mauritius) will act as permanent representative

- Mr Christophe CIZEL, directeur de gestion, professionally residing in L-2449 Luxembourg, 26 ,boulevard Royal;

- Mr Marc Henri MARTIN, independent director, professionally residing in F-75014 Paris (France), 10, rue du Loing; and

- Mr Karim SGHAIER, directeur commercial, residing in CH-3963 Crans-Montana, 124, route du Golf.

II. The following is elected as approved statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Its mandate shall lapse on the date of the annual general meeting in 2013.

III. The registered office of the Corporation is fixed at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, civil status and residence, said appearing person signed together with us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### *A comparu*

Alternative Investment Strategies Management, une société privée à responsabilité limitée, dûment constituée en vertu des lois de la République de Maurice, ayant son siège social à Suite 001, Grand Bay Business Park, Grand Bay, représentée par Me Jim Polfer, avocat, résidant à Luxembourg, suivant une procuration datée 24 novembre 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination "ALPHA INVESTOR SERVICES MANAGEMENT" (la "Société").

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article vingt-deux ci-après.

**Art. 3.** L'objet social de la Société est la gestion (au sens de l'article 101 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»)) d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif agréés conformément à la directive 2009/65/EC, ainsi que, le cas échéant, d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif ne relevant pas de cette directive.

Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration et la commercialisation de ces fonds d'investissement.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure autorisée par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société à toute autre adresse au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou d'autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée de ce siège avec les personnes situées à l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000), divisé en cinq-cents (500) actions nominatives avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé non-émis de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) représenté par dix mille (10.000) d'actions nominatives avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

L'autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social souscrit de la Société dans les limites du capital social autorisé pendant une période maximale de cinq (5) années après la date de publication des présents statuts de la Société au Mémorial (sauf modification ou prorogation décidées par l'assemblée générale des actionnaires).

Le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) dûment mandaté(s) par ce dernier, pourra (pourront) émettre de temps à autre ces actions dans les limites du capital social autorisé aux époques et sous les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, établis par le conseil d'administration ou son (ses) délégué(s) en toute discrétion. Le conseil d'administration est habilité à supprimer, limiter ou renoncer à tout droit de souscription préférentiel des actionnaires dans la mesure où il le juge opportun pour toute émission d'actions dans les limites du capital autorisé.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés satisfaisants par la Société.

**Art. 6.** Le capital émis et/ou autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts, telles qu'établies à l'Article 22 ci-après ou, conformément à l'article 5 ci-dessus pour le capital autorisé non émis de la Société. En cas d'émission d'actions dans les limites du capital social autorisé, le conseil d'administration fera enregistrer par acte notarié cette émission et la modification de l'article 5 conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 7.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quinze du mois de mars à 10:00 heures (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 2013. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. Un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. Ces moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à cette assemblée générale des actionnaires. Les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée, seront prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions représentées à l'assemblée mais pour lesquelles les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont retourné un vote blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 10.** Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes prévues par la loi.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale, pour une période maximale se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et acceptent le mandat; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Les administrateurs peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 12.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Au cas où, lors d'une réunion, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité de ceux qui sont présents à cette assemblée ou réunion un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, pour assumer temporairement la présidence.

Le conseil d'administration nommera de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, notamment des directeurs généraux, un secrétaire et des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires et la gestion de la Société. Pareille nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts ne disposent pas autrement, les fondés de pouvoir nommés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à cette convocation par accord verbal (à confirmer par écrit) ou par accord écrit de chaque administrateur. Une convocation distincte ne sera pas requise pour des réunions individuelles se tenant à des heures et endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra également participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet administrateur. Ces moyens doivent permettre à l'administrateur de participer effectivement à cette réunion du conseil d'administration. Les délibérations du conseil doivent être retransmises de façon continue.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Sur accord de tous les administrateurs, une conférence téléphonique à laquelle tous les administrateurs participeront, vaudra réunion valable sous réserve des autres dispositions de cet Article.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues à Luxembourg ou à l'étranger.



Nonobstant ce qui précède, les administrateurs agissant unanimement par voie de résolution circulaire, peuvent exprimer leur consentement au moyen d'un ou de plusieurs écrits distincts, lesquels constitueront le procès-verbal approprié faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé temporairement la présidence en son absence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

**Art. 14.** Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou en conformité avec les dispositions de l'Article 12 ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de la Société ainsi que le cours et la conduite de la gestion et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leurs actes individuels, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société et ses pouvoirs de faire tous actes en vue de l'accomplissement de la politique sociétaire et son objet à des fondés de pouvoir ou aux administrateurs de la Société ou à toute autre partie contractuelle.

**Art. 15.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou vicié par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque, ou par le fait qu'il serait administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé dans telle autre société ou entreprise.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas en raison de ces liens avec cette autre société ou firme privé du droit de délibérer et de voter ou d'agir dans le cadre de matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société filiale ou affiliée du groupe Alternative Investment Strategies Management ou encore en rapport avec toute autre société ou entité que le conseil d'administration pourra déterminer à sa discrétion, à moins que cet "intérêt personnel" ne soit considéré comme conflictuel par les législations et réglementations applicables.

**Art. 16.** La Société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par ce dernier, en rapport avec toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et de laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf par rapport aux matières où dans pareils actions, procès ou procédures il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnisation ne sera accordée que pour les matières couvertes par la transaction et pour lesquelles la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut prétendre.

**Art. 17.** La Société sera engagée par la signature de tout(s) fondé(s) de pouvoir de la Société dûment autorisé(s), ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration, ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 18.** Le contrôle des documents comptables annuels de la Société doit être confié à un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu et accepte le mandat. Le réviseur d'entreprises agréé restera en fonction jusqu'à sa réélection ou jusqu'à ce que son successeur soit élu et accepte le mandat.

**Art. 19.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre de la même année et pour la première fois commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre 2012.

**Art. 20.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital de la Société tel qu'il est prévu à l'Article 5 des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre ainsi qu'il est prévu à l'Article 6 ci-avant.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la distribution de dividendes de temps à autre quand elle le jugera à sa discrétion le mieux adapté à l'objet et aux buts de

la Société. Sous réserve des conditions fixées par la loi, le conseil d'administration peut payer des dividendes intérimaires. Le conseil d'administration déterminera le montant et la date du paiement de ces dividendes intérimaires.

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires décidant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

**Art. 23.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront déterminées conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et la Loi de 2010.

#### *Souscription et Paiement*

Le souscripteur a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces les montants indiqués ci-après:

Actions	Capital souscrit	Nombre d'actions
Alternative Investment Strategies Management . . . . .	EUR 500.000	500

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses qui incombent à la Société s'élèvent à environ EUR 2.200.-.

#### *Constatations*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions des actionnaires*

La personne mentionnée ci-dessus, représentant tout le capital souscrit, et estimant avoir été dûment convoquée, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord vérifié que la société a été régulièrement constituée, l'actionnaire unique a pris, les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013:

- Alternative Investment Strategies Management, une société privée à responsabilité limitée, dûment constituée en vertu des lois de la République de Maurice, ayant son siège social à Suite 001, Grand Bay Business Park, Grand Bay, dont le représentant permanent est Monsieur Eric AMBROISE, demeurant professionnellement à Suite 001, Grand Bay Business Park, Grand Bay (Mauritius).

- Monsieur Christophe CIZEL, directeur de gestion, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

- Monsieur Marc Henri MARTIN, independent director, demeurant professionnellement à F-75014 Paris, 10, rue du Loing, et

- Monsieur Karim SGHAIER, directeur commercial, demeurant à CH-3963 Crans-Montana, 124, route du Golf.

II. La personne suivante est désignée en tant que réviseur d'entreprise agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle en 2013.

III. Le siège social de la Société est fixé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présents, à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé le présent acte original avec le notaire soussigné.

Signé: J. POLFER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53699. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Référence de publication: 2011167286/466.

(110194350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Haspa PB HBSF, Fonds Commun de Placement.**

Le règlement de gestion de Haspa PB HBSF modifié au 30.11.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank*

Signatures

Référence de publication: 2011167188/11.

(110193834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2011.

---

**DTT, Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

*Notaire*

Référence de publication: 2011167777/11.

(110194220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2011.

---

**Jermo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 164.377.

**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of October.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**THERE APPEARED:**

1. Mr Julien NAGORE, manager, born on 20 August 1951 in Pampelune (Spain), residing in 00197 Rome, Italy, 73, viale B. Buozzi.

2. Mr François GEINOZ, director of companies, born on 21 March 1962 in Bas-Intyamon (Switzerland), residing in 8044 Zürich, Switzerland, Restelbergstrasse 10,

here represented by Mr Julien NAGORE, prenamed,

by virtue of a proxy dated 6 October 2011.

3. Mr Manuel CUCHET AGUIRRE, lawyer, born on 31 March 1956 in Madrid (Spain), residing in 2806 Madrid, Spain, rue José Ortega y Gasset, 17.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "JERMO S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition,

development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any real estate to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred euro) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

#### *Subscription and Payment*

The one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed as follows:

1) Mr Julien NAGORE, prenamed: fifty-four shares . . . . .	54
2) Mr François GEINOZ, prenamed: forty-one shares . . . . .	41
3) Mr Manuel CUCHET AGUIRRE, prenamed: thirty shares . . . . .	30
Total: one hundred twenty-five shares . . . . .	125

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is from this day on at the free disposal of the Corporation, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 1 (one). The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Julien NAGORE, manager, born on 20 August 1951 in Pampelune, Spain, residing in 73, viale B. Buoizzi, I-00197 Rome, Italy; and

2. the registered office is established at 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Julien NAGORE, gérant, né le 20 août 1951 à Pampelune, Espagne, demeurant à 73, viale B. Buozzi, I-00197 Rome, Italie.

2. Monsieur François GEINOZ, directeur de sociétés, né le 21 mars 1962 à Bas-Intyamon (Suisse), demeurant à 8044 Zürich, Suisse, Restelbergstrasse 10,

ici représenté par Monsieur Julien NAGORE, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 6 octobre 2011.

3. Monsieur Manuel CUCHET AGUIRRE, avocat, né le 31 mars 1956 à Madrid (Espagne), demeurant à 2806 Madrid, Espagne, rue José Ortega y Gasset, 17.

La prédite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «JERMO S.à r.l.» (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des propriétés immobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.



**Art. 14. Assemblées générales des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et Libération*

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par:

1) Monsieur Julien NAGORE, prénommé, cinquante-quatre parts sociales . . . . .	54
2) Monsieur François GEINOZ, prénommé, quarante et une parts sociales . . . . .	41
3) Monsieur Manuel CUCHET AGUIRRE, prénommé, trente parts sociales . . . . .	30
Total: cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	125

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 1 (un). Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Julien NAGORE, gérant, né le 20 août 1951 à Pampelune, Espagne, demeurant à 73, viale B. Buoizzi, I-00197 Rome, Italie; et
2. le siège social de la société est établi au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge, à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. NAGORE, M. CUCHET AGUIRRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2011. LAC/2011/48158. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149948/376.

(110174783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

---

**OCM Luxembourg Outdoor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.948.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 novembre 2011.

Szymon DEC

*Gérant*

Référence de publication: 2011152678/12.

(110177836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Morgan Stanley Brunton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.851.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Morgan Stanley Creedy Limited, an exempted company limited by shares incorporated and existing under the laws of Cayman Island, having its registered office at Uglan House, KY - KY1-1104 Grand Cayman and registered with Cayman company register under the number MC 208959, here represented by Maître Nathalie HOULLE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal.

The proxy having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of shares representing the entire corporate capital of MORGAN STANLEY BRUNTON S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 123.851, incorporated on 25 January

2007, by deed of Maître Paul BETTINGEN residing in Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, number 498, on 30 March 2007 (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. Change of the composition of the board of managers of the Company, which will be composed of at least two members instead of three members.
2. Subsequent decision to amend Article 10 of the articles of association of the Company.
3. Accept the resignation of Mr. Ilan Gonen as manager of the Company effective as of 20 September 2011 and grant full discharge to Mr. Ilan Gonen for the execution of his mandate until the date of his resignation.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolved to change the composition of the board of managers of the Company, which will be composed of at least two members instead of three members.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, Article 10 of the articles of incorporation of the Company is amended as to read as follows:

“ **Art. 10.** The company is managed by a board of managers composed of at least two (2) members, whether holders of parts or not, who are appointed with or without limitation of their period of office by the sole holder of the parts or, as the base may be, by the general meeting of the holders of the parts, which may at any time remove them without giving reasons.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole holder of the parts or, as the base may be, by the general meeting of the holders of the parts.

The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two managers so request.

Meetings of the board of managers are quorate if two (2) members are present at the meeting.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, facsimile or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in her name.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.”

*Third resolution*

The extraordinary general meeting resolved to accept the resignation of Mr. Ilan Gonen as manager of the Company effective as of 20 September 2011 and grant full discharge to Mr. Ilan Gonen for the execution of his mandate until the date of his resignation.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Creedy Limited, une exempted company limited by shares, constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, immatriculée au Registre de commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 208959 et ayant son siège social au Ugland House, KY - KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmans,

représentée par Me Nathalie HOULLE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La société prénommée détient la totalité du capital social de la société MORGAN STANLEY BRUNTON S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.851, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mars 2007, sous le numéro 498 (la «Société»).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de composition de conseil de gérance de la Société, qui sera désormais composé d'au moins deux membres au lieu de trois membres.

2. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.

3. Acceptation de la démission de Monsieur Ilan Gonen de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011 et octroi d'une décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa démission.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la composition du conseil de gérance de la Société qui sera composé désormais d'au moins deux gérants au lieu de trois gérants.

*Seconde résolution*

Afin de refléter la résolution précédente, l'article 10 des statuts de la Société sera libellé de manière suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un Conseil de gérance, qui sera composé d'au moins deux (2) membres, associés ou non, nommés pour une période limitée ou illimitée par l'unique titulaire de parts, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des titulaires de parts, et révocables par eux à tout moment sans motif.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'unique titulaire de parts ou, selon le cas, par l'assemblée générale des titulaires de parts.

Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Le quorum pour les réunions du Conseil de gérance est atteint si deux (2) gérants sont présents à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

De plus, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion. Les membres du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par de tels moyens de communication doivent ratifier leurs votes ainsi émis en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Un gérant, dans l'impossibilité de prendre part à une réunion, peut mandater par lettre, télex, fax ou télégramme un autre membre du Conseil pour le représenter à ladite réunion et voter en son nom.

Les résolutions du Conseil de gérance seront enregistrées dans un procès-verbal signé par tous les gérants qui ont pris part aux délibérations et gardées dans le registre des procès-verbaux tenu au siège social de la société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devront être valablement signés par le président de la réunion ou par deux gérants pour être produits en justice ou ailleurs.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ilan Gonen de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 20 septembre 2011 et octroi d'une décharge pour l'exécution de son mandat à compter de la date de sa démission.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Houlle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13867. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153801/150.

(110178922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

---

**Paris Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.203.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 novembre 2011.

*Pour: PARIS LUXEMBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011152685/15.

(110177585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Samag, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.967.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152732/10.

(110177693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Sammartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 138.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152733/10.

(110177537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Assursud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 21, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 161.181.

*Assemblée générale extraordinaire du 7 septembre 2011*

Le sept septembre deux mille onze, l'associé unique s'est prononcé sur la résolution qui suit.

Est présent:

- Monsieur Jean-Baptiste EVERARD, propriétaire de 100 parts

Objet:

- Transfert de siège

L'associé unique a pris la décision suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social. A compter du 7 septembre 2011, le siège social de la société sera  
situé au 21, rue de Luxembourg à L-4220 ESCH-SUR-ALZETTE.

Monsieur Jean-Baptiste EVERARD.

Référence de publication: 2011154256/19.

(110179990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

**Winchester International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 83.293.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

*Pour: WINCHESTER INTERNATIONAL S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Fanny Marx

Référence de publication: 2011152795/15.

(110177615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Sand Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 148.012.

In the year two thousand and eleven on the seventh day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Sand Holdings S. à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1855 Luxembourg, 44, avenue J. F. Kennedy, incorporated by deed enacted on July 29, 2009, inscribed at trade register Luxembourg section B number 148012. The meeting is composed by the sole member, "Sand Holdings Limited Partnership", a corporation existing under the law of the Cayman Islands having its

registered seat at 87, Mary Street, Walker House, KY-KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Flora Gibert, notary's clerk, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

*First resolution*

The sole member decides to change the currency of the share capital and of the accounts from Euro to S Dollars at the rate of EUR 1.-= US 1.3773 and to convert the current share capital amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each to seven thousand two hundred and sixteen US Dollars (USD 17.216,-) represented by seven thousand two hundred and sixteen (17.216) shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each

*Second resolution*

The sole member, exercising the powers of the meeting, decides to increase the share capital of the Company up to twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each through the issuance of two thousand seven hundred and eighty four (2.784) new shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each by contribution in cash.

The sole shareholder, represented by Ms. Gibert prenamed, by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the two thousand seven hundred and eighty four (2.784) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of two thousand seven hundred and eighty four US Dollars (USD 2,784.-) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article 5.1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-), consisting of twenty thousand (20,000) shares, having a nominal value of one euro (USD 1) each. "

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français:**

L'an deux mille onze le sept novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Sand Holdings S. à r.l.", ayant son siège social à L-1855, 44, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 148012, constituée suivant acte reçu le 29 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 1885 du 29 septembre 2009.

L'assemblée est composée de l'associé unique, "Sand Holdings Limited Partnership", une société de droit des Iles Caymans ayant son siège social à 87, Mary Street, Walker House, KY-KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire,, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir la devise d'expression du capital et des comptes sociaux d'Euro en Dollars US, au taux de EUR 1,- = USD 1,3773 et de convertir le capital social actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune à dix sept mille deux cent seize Dollars US (USD 17.216,-) représenté par dix sept mille deux cent seize (17.216) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) chacune.

### Deuxième résolution

L'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social jusqu'à vingt mille Dollar US (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales de un US Dollar (USD 1,-) chacune par l'émission de deux mille sept cent quatre vingt quatre (2.784) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar US (USD 1,-) chacune par apport en numéraire.

L'associé unique, représenté par Mme Gibert, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant a déclaré souscrire aux deux mille sept cent quatre vingt quatre (2.784) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de deux mille sept cent quatre vingt quatre Dollars US (USD 2.784,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

### Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article 5.1 pour lui donner la teneur suivante en allemand:

" **Art. 5.1.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwanzig tausend Dollars US (USD 20,000) bestehend aus zwanzig tausend (20.000) Geschäftsanteilen mit einem Nominalwert von einem Dollar US (USD 1) pro Geschäftsanteil"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49556. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155218/93.

(110180931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

### **Woudy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WOUDY S.A.

Référence de publication: 2011152796/11.

(110177280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

### **Losch Damiani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 164.508.

### STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur André Losch, ingénieur commercial diplômé, demeurant à L1898 Kockelscheuer, 1, rue Mathias Weis-troffer;

- Monsieur Damon Damiani, managing director, demeurant à L-3572 Dudelange, 152, rue Révérend Père Jacques Thiel.

Lesquels comparants ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Losch Damiani S.à r.l. qui est constituée par les présentes:



**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Losch Damiani S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet .** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements (y compris des sociétés détenant des terrains ou immeubles), l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut directement ou indirectement faire toute opération immobilière. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Howald, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à six cent mille Euros (€ 600.000) divisé en six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers le gérant

unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais révocables avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera toujours engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un seul gérant. Par ailleurs, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par un des gérants.

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

- Monsieur André Losch, prénommé, trois cents parts sociales; . . . . .	300
- Monsieur Damon Damiani, prénommé, trois cents parts sociales; . . . . .	300
Total: six cents parts sociales; . . . . .	600

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de six cent mille Euros (€ 600.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

147636

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille sept cent cinquante Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue des Joncs, L-1818 Howald.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
  - Monsieur André Losch, ingénieur commercial diplômé, demeurant à L1898 Kockelscheuer, 1, rue Mathias Weistroffer, et
  - Monsieur Damon Damiani, managing director, demeurant à L-3572 Dudelange, 152, rue Révérend Père Jacques Thiel.

Dont acte, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André Losch, Damon Damiani, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2011. Relation GRE/2011/3973. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153183/205.

(110178623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**WPW GEOCONSULT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies I.

R.C.S. Luxembourg B 131.131.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.11.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011152797/12.

(110177676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Carlyle Cable Investment S.C., Société Civile.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg E 4.194.

L'adresse professionnelle de la gérante Madame Erica Kathleen Herberg a changé:

- ancienne adresse: 1001 Pennsylvania Avenue, NW, Washington, DC 20004-2505, Etats-Unis D'Amérique;

- nouvelle adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Avec effet au 18 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Carlyle Cable Investment S.C.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011152833/16.

(110177359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

---

**Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 120.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153109/9.

(110177957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Soloback S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.899.

L'an deux mil onze, le huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOLOBACK S.A", avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2853 du 29 décembre 2010,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 156899.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L2740 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Diminution de la valeur nominale des actions;

2.- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente neuf mille six cent trente-six euros (EUR 39.636,-) par la création de huit mille six cent trente-six (8.636) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission de soixante-neuf mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 69.364,-)

3.- Renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels

4.- Souscription et libération.

5.- Modification de l'article 5 des statuts.

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de diminuer la valeur nominale de actuellement trois cent dix euros (EUR 310,-) des cent (100) actions existantes à un euro (EUR 1,-) par action et d'augmenter par conséquence le nombre d'actions à trente et un mille (31.000) de façon à ce que le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) soit dorénavant représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de huit mille six cent trente-six euros (EUR 8.636,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente neuf mille six cent trente-six euros (EUR 39.636,-) par la création et l'émission de huit mille six cent trente-six (8.636) actions nouvelles ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission de soixante-neuf mille trois cent soixante-quatre euros (EUR 69.364,-).

### Souscription et libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit préférentiel de souscription, les huit mille six cent trente-six (8.636) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- la société Medialight Participations LLC, ayant son siège social à 46 State Street, Albany, New-York 12207 USA, ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, préqualifiée, a déclaré souscrire 5.536 actions nouvelles ayant une valeur nominale de un euro, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par un apport en espèces d'un montant de 5.536,- EUR pour l'augmentation de capital, avec une prime d'émission de 44.464,- EUR, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme expressément, (le «Souscripteur»)

- Monsieur Xavier MOUTHON, ici représenté par Madame Nadine GLOESENER, préqualifiée, a déclaré souscrire 332 actions nouvelles ayant une valeur nominale de un euro, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par un apport en espèces d'un montant de 332,- EUR pour l'augmentation de capital, avec une prime d'émission de 2.668,- EUR, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme expressément, (le «Souscripteur»)

- Monsieur Jérôme MOUTHON, ici représenté par Madame Nadine GLOESENER, préqualifiée, a déclaré souscrire 1.107 actions nouvelles ayant une valeur nominale de un euro, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par un apport en espèces d'un montant de 1.107,- EUR pour l'augmentation de capital, avec une prime d'émission de 8.893,- EUR, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme expressément, (le «Souscripteur»)

- Monsieur Hicham BERRADA, ici représenté par Madame Nadine GLOESENER, préqualifiée, a déclaré souscrire 554 actions nouvelles ayant une valeur nominale de un euro, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par un apport en espèces d'un montant de 554,- EUR pour l'augmentation de capital, avec une prime d'émission de 4.446,- EUR, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme expressément, (le «Souscripteur»)

- Monsieur Ali NAGUIB, ici représenté par Madame Nadine GLOESENER, préqualifiée, a déclaré souscrire 1.107 actions nouvelles ayant une valeur nominale de un euro, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et les libérer par un apport en espèces d'un montant de 1.107,- EUR pour l'augmentation de capital, avec une prime d'émission de 8.893,- EUR, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme expressément, (le «Souscripteur»)

La somme de soixante-dix-huit mille euros (78.000,- EUR), faisant huit mille six cent trente-six euros (8.636 EUR) pour l'augmentation de capital et soixante-neuf mille trois cent soixante-quatre (69.364,- EUR) pour la prime d'émission totale, se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les huit mille six cent trente-huit (8.636) nouvelles actions aux Souscripteurs conformément à la souscription détaillée ci-dessus.

### Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille six cent trente-six euros (39.636,- EUR) représenté par trente-neuf mille six cent trente-six (39.636) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR), entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.800 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé:, V. PIERRU, D. HOFFMANN, N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49545. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155256/100.

(110180941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

**Ourakan International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 83.990.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011152880/10.

(110177814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Passy International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 88.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152883/10.

(110177880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**LB2F S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 150.592.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2011.*

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'Administrateur Unique de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.
- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011153189/17.

(110178176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Tsarevitch Limited S.A., Société Anonyme,  
(anc. Imex Stock S.A.).**

Siège social: L-1215 Luxembourg, 20, rue de la Barrière.  
R.C.S. Luxembourg B 26.987.

L'an deux mil onze, le huit novembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société IMEX STOCK S.A. ayant son siège social à L-1215 Luxembourg, 20, rue de la Barrière,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 26.987,

constituée sous la forme d'une s.à r.l. par acte du notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 1987 publié au Mémorial C numéro 43 de l'année 1988 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 25 mars 2003, publiée au Mémorial C numéro 512 du 13 mai 2003,

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Luc Heyse, expert fiscal, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koe-rich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique GILSON-BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

*Résolution:*

Le siège de la société est transféré en Grande-Bretagne, à l'adresse suivante:  
29 Harley Street à W1G 9QR Londres (GB).

Dès lors la première phrase de l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Londres (GB).»

*Résolution:*

La société adopte la nouvelle dénomination de TSAREVITCH LIMITED S.A.

L'article 1<sup>er</sup> des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de TSAREVITCH LIMITED S.A.»

*Résolution:*

L'assemblée décide d'adapter les statuts à l'éventualité d'un actionnaire, respectivement d'un administrateur unique.

Les articles 9 et 13 des statuts auront donc désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.»

« **Art. 13.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

*Résolution:*

L'assemblée constate la démission des administrateurs et de l'administrateur délégué et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Résolution:*

L'assemblée nomme comme administrateur unique la société de droit britannique INTERACTIVE CONSULTANTS LIMITED avec siège social à W1G 9QR Londres (GB), 29, Harley Street, qui désigne comme représentant permanent:

Monsieur François DAVID, dirigeant de sociétés, né à Luxembourg le 5 août 1946, demeurant à L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par nom, prénom usuel et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. HEYSE, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 9 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4309. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153146/71.

(110178287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.



**Sellcom Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 36.887.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 3 novembre 2011 que Monsieur Pedro Goncalves, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et madame Valérie Wesquy, demeurant professionnellement 19 boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg ont démissionné de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 3 novembre 2011 que Ser.Com Sarl a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 09 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152897/16.

(110177900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**Altius Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 158.132.

FERMETURE DE SUCCURSALE

En vertu des résolutions prises en date du 7 novembre 2011 par le conseil d'administration de la société de droit belge ALTIUS, société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, ayant son siège social au 86C, Avenue du Port, bte 414, B-1000 Bruxelles, Belgique, dûment immatriculée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (Belgique) sous le numéro 0476.389.071 (ci-après la "Société"), il a été décidé:

- d'approuver la fermeture de la succursale de l'association au Grand-Duché de Luxembourg existant sous la dénomination "ALTIUS LUXEMBOURG", succursale de la société belge ALTIUS, à compter du 7 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Johan De Bruycker / Carine Van Regenmortel.

Référence de publication: 2011152942/16.

(110178082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Ermitage Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 59.648.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "ERMITAGE HOLDINGS S.A.", R.C.S Luxembourg B 59.648, having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette on June 11<sup>th</sup>, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 517 of September 23<sup>rd</sup>, 1997. The articles of association have not yet been amended since.

The meeting opens with Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with same professional address.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with same professional address.

The chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed "ne varietur" by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to liquidate the Company.
2. Discharge to the directors and to the Statutory Auditor of the Company.
3. Appointment of a Liquidator and definition of his responsibilities.
4. Miscellaneous.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The Meeting decides to dissolve and to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers and the statutory auditor of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

*Third resolution*

The Meeting appoints as liquidator Mr Graham J. WILSON, barrister, born on December 9<sup>th</sup>, 1951, in St Néots (United Kingdom), with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Liquidator").

The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

*Costs*

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at one thousand euro (EUR 1,000) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "ERMITAGE HOLDINGS S.A.", R.C.S. Luxembourg B 59.648, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, Boulevard Royal, constitué suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 517 du 23 septembre 1997. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la Société.
2. Décharge aux organes de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait tenter à l'égard des administrateurs de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

*Troisième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Graham J. WILSON, avocat, né le 9 décembre 1951 à St Néots (Grande-Bretagne), avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000.- EUR) sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48372. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153670/130.

(110178971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

**Avripark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 130.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011152962/11.

(110178402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**GSO Royal Holdings CB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 137.874.

*Extrait des résolutions écrites date du 26 octobre 2011*

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer Tony Whiteman, né le 24 mai 1969 à Hamilton, Nouvelle Zélande, demeurant au 14 rue Jean Mercatoris, L-7237 Helmsange, Luxembourg, à la fonction de gérant de catégorie B avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.11.2011.

Référence de publication: 2011153118/14.

(110178470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Global Metal Investment Holding (GMIH) S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.206.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GLOBAL METAL INVESTMENT HOLDING (GMIH) S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 81.206, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 903 du 20 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rika Mamdy, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de l'objet social de Holding 1929 en Soparfi comme suit:

«La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

### 3. Modification afférente de l'article 4 des statuts.

II. -Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. -Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. -Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'entière du capital social étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocations, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de Holding 1929 en Soparfi de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société pourra accomplir pour des besoins personnels le commerce de titres de toutes sortes et toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

#### **Suit la traduction anglaise:**

“The corporation may carry out for personal purposes trading in securities of any kind and any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. MAMDY, A. SIEBENALER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. Relation: LAC/2011/47726. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155011/95.

(110181097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

---

**Général de Conseils et de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 61.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GENERAL DE CONSEILS ET DE PARTICIPATIONS S.A.*

FIDALUX S.A.

Signature

*Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2011153115/13.

(110178056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.584.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153108/10.

(110177956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Galileo Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.975.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153110/10.

(110178015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Gaston Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Premium Capital Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.514.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11/07/2008  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gaston Holding S.à r.l.*

Référence de publication: 2011153111/11.

(110178066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Schou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss.

R.C.S. Luxembourg B 93.573.

—  
**EXTRAIT**

1. Suite à deux conventions de cession de parts sociales conclues sous-seing privé en date du 7 novembre 2011, dûment acceptées par le gérant, il résulte que le capital social de la société SCHOU S.à r.l., représenté par 300 parts sociales d'une valeur nominale de 250,- EUR chacune est désormais intégralement détenu par la société anonyme de droit luxembourgeois Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A., avec siège social 23, route d'Ermsdorf à L-7662 Medernach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.890.

2. Il résulte des résolutions prises par l'Associé unique en date du 7 novembre 2011 que:

- La démission de Monsieur Silvano FIOR de son poste de gérant est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Romain KISCH, entrepreneur, né à Ettelbruck le 8 avril 1970, demeurant 24, Cité Pierre Strauss à L-9357 Bettendorf est nommé gérant unique de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
- Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à L-9357 Bettendorf, 24, Cité Pierre Strauss.

Bettendorf, le 7 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Romain KISCH

Gérant unique

Référence de publication: 2011156075/23.

(110181466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

---

**GB Aero Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.860.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153113/11.

(110178267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Ger-La Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 72.786.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2011153116/10.

(110178634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

---

**Gianicolo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 94.580.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153117/9.

(110178098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

**Romania Invest Corp S.A., Société Anonyme,  
(anc. Influence Europe S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 110.236.

L'an deux mille onze.

Le vingt octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INFLUENCE EUROPE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 110.236,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 3 août 2005, publié au Mémorial C numéro 1399 du 16 décembre 2005.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte MARTIN, employée privée, demeurant à Kayl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quarante (40) actions d'une valeur nominale de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) actions, représentant l'intégralité du capital de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination de la société e ROMANIA INVEST CORP S.A. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante: Il existe une société anonyme, sous la dénomination de ROMANIA INVEST CORP S.A.

2) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en ROMANIA INVEST CORP S.A.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, sous la dénomination de ROMANIA INVEST CORP S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Martin, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14535. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153739/50.

(110179149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.